

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé :

Qu'un comité spécial soit nommé pour examiner et reviser le règlement et les formes de procéder du Sénat, ou y faire des additions, et que ce comité se compose des honorables MM. Allan, Dickey, Miller, Power, Pelletier, Ballerosé, Scott, Macdonald (Victoria), Macdonald (I.P.-E.), Lougheed et du proposant, et qu'il soit autorisé à faire rapport de temps à autre.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, il a été

Ordonné, que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés qui expire samedi, le vingt-quatre courant, soit prolongé au jeudi, le cinq avril prochain, et que le délai fixé pour la présentation des bills privés qui expire le jeudi, vingt-neuf courant, soit prolongé au jeudi, douzième jour d'avril prochain.

L'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée au mercredi, vingt-huit du courant, à huit heures du soir.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre les règlements de la cour de l'Echiquier du Canada.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :—

( Voir Documents de la Session No 32. )

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre une réponse à une Adresse du Sénat en date du 20 mars 1893, demandant copie des pièces relatives à la demande de Michel Gosselin, métis, résidant à Roseberry, Manitoba, réclamant une indemnité à raison des pertes qu'il a subies pendant les troubles de 1869-70 ; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le dit Michel Gosselin au sujet de cette réclamation.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

( Voir Documents de la Session No 41. )

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre une copie d'un ordre en conseil, en date du 17 janvier 1894, autorisant l'émission aux navires de pêche des Etats-Unis de licences qui leur permettent d'acheter de la boîte, etc., etc.,—et aussi, une copie de la forme des dites licences.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table et elles sont comme suit :—

( Voir Documents de la Session No 33. )